FO :
le syndicat qui défend les CDD et les CDDU

Communiqué • 26 novembre 2025

Vous avez lu ce mercredi qu'une organisation syndicale prétend « être la seule qui a choisi de placer un CDDU en tête de liste » ! Déjà, c'est un mensonge : elle n'est pas la seule, puisqu'il y a aussi **FO**…et surtout elle n'est pas la 1ère.



En effet, **depuis 2022, FO fait confiance à Hervé Morin, tête de liste en 2022 comme en 2025…et élu sortant du CSE.**

Hervé n'est pas juste un salarié en CDDU ni juste un élu : **il est aussi l'un des membres à l'origine du blog des CDD, administrateur particulièrement actif sur tous les sujets qui affectent ces salariés, et prêt à mobiliser l'ensemble du collectif lorsque leurs intérêts sont menacés.**
C'est sous sa houlette que de nombreux combats ont été menés et gagnés. Et que d'autres se poursuivent.

FO est à l'initiative du fonds de soutien et d'indemnisation durant la crise COVID : l'idée a été lancée par un élu FO lors d'un CSE central en plein confinement, nous l'avons défendue, convaincu d'autres OS, et signé avec 2 autres syndicats cet accord dont nous sommes particulièrement fiers (car cela a aidé des collègues victimes de baisses d'activités à cause de la crise).

FO s'est aussi beaucoup mobilisé aux côtés des autres syndicats pour une **juste prise en charge des frais de mission, avec des barèmes hôteliers équivalents à ceux des permanents.** Et si la volonté de tous était réelle, **FO** a su se donner les moyens d'être convaincant à des moments décisifs sur ce dossier.

De même pour la **prise en compte des heures supplémentaires inter-stations,** où le juste calcul des **indemnités de voyage,** ou encore les **augmentations de salaire des CDDU via les NAO** !

Enfin, parmi les grandes avancées, il y a celle du syndicat **FO** qui, seul, a réussi à **donner des droits aux CDD et CDDU qui avaient fait le choix de privilégier France•tv avant la mise en œuvre des seuils de 80 et 120 jours.**
Que s'était-il passé ? Alors que tous les syndicats étaient touchés, et désireux de défendre les salariés, la plupart avait fait le choix d'attaquer ces seuils. En oubliant qu'ils étaient la résultante de rapports de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) et de l'IGAC (Inspection Générale Des Activités Culturelles) et qu'il était assez utopique d'espérer les voir abandonnés.

FO a donc voulu être plus pragmatique : **si on ne pouvait pas les faire tomber, en revanche, il était essentiel de réussir à rappeler des évidences et à donner des droits aux salariés les plus impactés par ces dispositions.**
Les évidences, **c'était d'obtenir qu'il soit bien dit qu'il s'agissait de seuils, et non de plafonds.** Il restait possible de pratiquer des dérogations.

Quant aux droits, c'était juste faire reconnaître que les CDD et CDDU qui avaient fait le choix de privilégier France•tv devaient avoir des droits. Et avec l'accord sur les « CDD réguliers »nous les avons obtenus :

- ➔ **pas de seuils s'appliquant pour eux**
- ➔ **et priorité à l'embauche lors des consultations**

Un petit millier de salariés a bénéficié de ces droits, suite à la mise en œuvre de cet accord : du fait des embauches, le nombre est en diminution aujourd'hui, mais certains continuent à être concernés.

En 2026, le recours aux emplois en CDD risque de se durcir.
Plus que jamais, FO restera à vos côtés pour défendre vos intérêts. Pour cela, il est essentiel que les CDD soient représentés par des CDD dans les instances.

En votant **FO**, vous aurez l'assurance que ce sera le cas.

